



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle académique des bourses nationales

DSDEN84/21-900-68 du 06/09/2021

**CAMPAGNE DE VERIFICATION DE RESSOURCES ET DE TRANSFERT DES BOURSES
NATIONALES DE LYCEE - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Références : Décret n°2019-918 du 30 août 2019 - Décret n°2016-328 du 16 mars 2016 - Circulaire ministérielle n°2018-058 du 23 mai 2018 - Note ministérielle du 2 avril 2019 complémentaire à la circulaire n°2018-058

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs - Mesdames et Messieurs les directeurs des lycées privés

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative à la campagne de vérification de ressources et de transfert des bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2021-2022, accompagnée des annexes.

Signataire : Christian PATOZ, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse

Pôle académique des bourses nationales

Affaire suivie par :
Hélène MALAPTIAS
Tél : 04 90 27 76 77
Mél : helene.malaptias@ac-aix-marseille.fr
Stéphanie ARIZZOLI
Tél : 04 90 27 76 16
Mél : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84000 Avignon

Avignon, le 31 mai 2021

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les proviseurs

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'établissement privé

s/c de Madame et Messieurs
les directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale

- des Hautes-Alpes
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Bouches-du-Rhône

Objet : Bourses nationales d'étude du second degré de lycée

Année scolaire 2021-2022

Conditions de vérification de ressources et de transfert

Références : Décret n°2019-918 du 30 août 2019

Décret n°2016-328 du 16 mars 2016

Circulaire ministérielle n° 2018-058 du 23 mai 2018

Note ministérielle du 2 avril 2019 complémentaire à la circulaire n°2018-058

PJ : Imprimé « vérification de ressources sans transfert »
Imprimé « transfert avec ou sans vérification de ressources »
Bordereau d'envoi des vérifications de ressources
Bordereau d'envoi des transferts de bourses
Barème des bourses de lycée 2021-2022

J'ai l'honneur de vous faire connaître les instructions relatives aux conditions de vérification de ressources et de transfert telles qu'elles sont déterminées par la réglementation.

La vérification de ces conditions s'effectuera en référence au barème national de l'année scolaire 2021-2022, à savoir les ressources figurant sur la ligne revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 relatif aux revenus de l'année 2020.

Les réexamens de situation, qu'ils soient à l'initiative du service ou à la demande de la famille, ne s'effectuent **qu'à la rentrée scolaire** et doivent me parvenir au plus tard à la date fixée ci-après. Je vous demande de veiller à ce que tous les élèves concernés devant faire l'objet d'une vérification de ressources ou d'un transfert soient en mesure de déposer un dossier dans les délais requis (sans attendre la date butoir) et **au plus tard le 21 octobre 2021**.

Vous remettrez à chaque famille concernée les imprimés joints à la présente note.

1) ELEVES SOUMIS A « VERIFICATION DE RESSOURCES »

Sont concernés les élèves boursiers nationaux :

- issus d'une classe du premier cycle en lycée et admis dans le second cycle ;
- admis à redoubler ;
- changeant d'orientation ;
- préparant une formation complémentaire de niveau IV ou V en un an ;
- préparant une mention complémentaire au diplôme déjà obtenu ;
- titulaires d'un CAP et préparant un autre CAP en un an ;
- titulaires d'un baccalauréat et préparant un autre baccalauréat en un an ;
- sollicitant un rétablissement de bourse, uniquement pour les élèves boursiers en 2020-2021 dont la bourse a été supprimée au cours de l'année scolaire 2020-2021 ;
- issus d'un dispositif relevant de la MLDS et admis en CAP ou 2nde PRO ;
- à la demande de la famille, lorsque la situation familiale a évolué favorablement ou défavorablement de façon durable entre l'année des revenus pris en considération initialement et l'année 2020 ;
- à la demande de la famille, dans le cadre d'une modification de résidence exclusive de l'enfant.

Vous remettrez à chaque famille concernée un imprimé **de couleur bleue « vérification de ressources »**. Elle devra également fournir tous les justificatifs utiles.

Pour la transmission à mes services, vous utiliserez les seuls bordereaux « vérification de ressources ». Les noms et prénoms des élèves y figureront par ordre alphabétique.

2) ELEVES NON SOUMIS A « VERIFICATION DE RESSOURCES »

- Elèves boursiers nationaux de lycée admis au niveau supérieur.
- Ces élèves n'ont pas à présenter de nouveaux dossiers, la reconduction est automatique.

3) TRANSFERT HORS DE VOTRE ETABLISSEMENT

A) Sans vérification de ressources :

Sont concernés les élèves du paragraphe 2.

Vous remettrez un seul **imprimé rose « transfert »**.

B) Avec vérification de ressources :

Sont concernés les élèves du paragraphe 1.

Vous remettrez **l'imprimé rose « transfert »**. La famille devra transmettre les pièces justificatives demandées sur l'imprimé.

Très signalé:

Pour les transferts extérieurs à l'académie : il appartient à l'établissement d'origine de me transmettre les imprimés complétés, avec les bordereaux correspondants.

Pour les transferts intérieurs à l'académie (04-05-13-84) : il appartient à l'établissement d'accueil de me transmettre les imprimés complétés, avec les bordereaux correspondants.

4) REMARQUES

Vous voudrez bien reprographier les imprimés joints et **reproduits au format A3 en respectant les couleurs par type de dossier.**

Tous les élèves boursiers doivent être informés de ces formalités au plus tard à la rentrée scolaire prochaine.

5) DELAI DE TRANSMISSION

Pour les vérifications de ressources et les transferts effectifs à la rentrée scolaire, la date limite de dépôt de dossiers est fixée au **21 octobre 2021.**

J'insiste sur le fait que les demandes déposées hors délai ne seront pas instruites et que la bourse ne sera pas reconduite.

Les dossiers seront transmis sous bordereau au plus tard le **26 octobre 2021 sans attendre la date butoir.** Les noms et prénoms des élèves y figureront par ordre alphabétique.

Seules les demandes de transfert intervenant après le 21 octobre seront prises en compte en cours d'année scolaire. Je vous signale que pour ces situations, les bourses attribuées en début d'année scolaire ne feront pas l'objet de vérification de ressources.

Les droits des élèves concernés seront réétudiés à la rentrée scolaire suivante.

Je vous remercie du soin que vous apporterez à la gestion de ces dossiers, en vérifiant que l'intégralité des rubriques a été renseignée par les familles et que les pièces justificatives utiles ont bien été jointes.



Christian PATOZ

BOURSES NATIONALES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

- VERIFICATION DE RESSOURCES SANS TRANSFERT

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT

<input type="checkbox"/> REDOUBLEMENT
<input type="checkbox"/> REORIENTATION
<input type="checkbox"/> RETABLISSEMENT (uniquement pour les élèves dont la bourse a été supprimée au cours de l'année scolaire 2020-2021)
<input type="checkbox"/> CHANGEMENT DE SITUATION (à la demande de la famille) - Motif :
<input type="checkbox"/> SITUATION A REVOIR (demandée par le pôle académique)

Nom et prénom de l'élève :

Sexe : Féminin Masculin

N°INE (impératif) : _ _ _ _ _

Date de naissance de l'élève :

Nationalité :

L'élève est-il titulaire d'un diplôme de niveau IV ou de niveau V ?

OUI NON

Si oui, lequel ?

Date d'obtention :

Nom/adresse de l'établissement :	Classe fréquentée en 2020-2021 :
N°RNE :	Bourse au mérite : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Classe fréquentée en 2021-2022 :
	Régime scolaire :

A COMPLETER PAR LA FAMILLE

Nom et prénom du représentant légal : Père Mère Tuteur

Situation familiale : célibataire concubin(e) marié(e) divorcé(e) veuf(ve) pacsé(e)

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Courriel :@.....

RESERVE A LA DSDEN

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

TOTAL RESSOURCES :

Date d'effet :

A COMPLETER PAR LE REPRESENTANT LEGAL

Vous-même

Nom et prénom : Père Mère

Tuteur

En activité professionnelle : OUI NON Profession :

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre pacsé(e)

Nom et prénom : le père la mère autre (préciser)

En activité professionnelle : OUI NON Profession :

Les enfants à votre charge :

NOM ET PRENOM DES ENFANTS A CHARGE (y compris le candidat boursier)	Date de naissance	Etablissement scolaire ou universitaire fréquenté - Profession -	BOURSIER	
			OUI	NON
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Dans tous les cas : une copie complète de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020

<u>SELON VOTRE SITUATION</u>	<u>Pièces complémentaires à fournir</u>
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre concubin (e).
En cas de changement de votre situation familiale en 2020 ou en 2021, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale et attestation de paiement récente de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020	L'attestation de paiement récente de la CAF indiquant les personnes à votre charge. Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement récente de la CAF.

IMPORTANT :

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

- Je reconnais avoir été informé(e) que quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une amende de 2000 à 4000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (loi N° 68-690 du 31 juillet 1968, art.22) ; que toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande.

- Je m'engage à faire connaître à l'Administration tout changement important (positif ou négatif) qui pourrait survenir dans les ressources ou dans les charges de ma famille.

Date :

Signature du responsable légal :

Date limite de dépôt de dossier : **21 octobre 2021**

OBSERVATIONS :

Date :

Visa du chef d'établissement :

BOURSES NATIONALES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

(Barrer la mention inutile)

- TRANSFERT AVEC VERIFICATION DE RESSOURCES

- TRANSFERT SANS VERIFICATION DE RESSOURCES

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT

<input type="checkbox"/> TRANSFERT	<input type="checkbox"/> REDOUBLEMENT
<input type="checkbox"/> Dans l'académie <input type="checkbox"/> Hors académie	<input type="checkbox"/> REORIENTATION
Vérification de ressources <input type="checkbox"/> AVEC <input type="checkbox"/> SANS	<input type="checkbox"/> RETABLISSEMENT (uniquement pour les élèves dont la bourse a été supprimée au cours de l'année scolaire 2020-2021)
<input type="checkbox"/> SITUATION A REVOIR (demandée par le pôle académique)	<input type="checkbox"/> CHANGEMENT DE SITUATION (à la demande de la famille) Motif :

Nom et prénom de l'élève :

Sexe : Féminin Masculin

N°INE (impératif) : _ _ _ _ _

Date de naissance de l'élève :

Nationalité :

L'élève est-il titulaire d'un diplôme de niveau IV ou de niveau V ?

OUI NON

Si oui, lequel ?

Date d'obtention :

Etablissement d'ORIGINE	Etablissement d'ACCUEIL
Nom/adresse :	Nom/adresse :
N°RNE :	N°RNE :
Classe d'origine :	Classe d'accueil :
Date de fin de scolarité :	Régime scolaire :
Date de cessation de paiement :	Date d'effet du transfert :

A COMPLETER PAR LA FAMILLE

Nom et prénom du représentant légal : Père Mère Tuteur

Situation familiale : célibataire concubin(e) marié(e) divorcé(e) veuf(ve) pacsé(e)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :@.....

RESERVE A LA DSDEN

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

TOTAL RESSOURCES :

Date d'effet

A COMPLETER PAR LE REPRESENTANT LEGALVous-mêmeNom et prénom : Père Mère Tuteur
En activité professionnelle : OUI NON Profession :Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre pacsé(e)Nom et prénom : le père la mère autre (préciser)En activité professionnelle : OUI NON Profession :**Les enfants à votre charge :**

NOM ET PRENOM DES ENFANTS A CHARGE (y compris le candidat boursier)	Date de naissance	Etablissement scolaire ou universitaire fréquenté - Profession -	BOURSIER	
			OUI	NON
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER (en cas de vérification de ressources)**Dans toutes les situations : une copie complète de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020**

<u>SELON VOTRE SITUATION</u>	<u>Pièces complémentaires à fournir</u>
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre concubin (e).
En cas de changement de votre situation familiale en 2020 ou en 2021, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale et attestation de paiement récente de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020	L'attestation de paiement récente de la CAF indiquant les personnes à votre charge. Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement récente de la CAF.

IMPORTANT :

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

- Je reconnais avoir été informé(e) que quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une amende de 2000 à 4000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (loi N° 68-690 du 31 juillet 1968, art.22) ; que toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande.

- Je m'engage à faire connaître à l'Administration tout changement important (positif ou négatif) qui pourrait survenir dans les ressources ou dans les charges de ma famille.

Date :

Signature du responsable légal :

Date limite de dépôt de dossier : 21 octobre 2021

(sauf pour les transferts sans vérification de ressources intervenant en cours d'année scolaire)

OBSERVATIONS :

Date :

Visa du chef d'établissement :

Pour les transferts à l'intérieur de l'académie, le visa sera celui du chef de l'établissement d'accueil qui transmettra ensuite cet imprimé à la DSDEN de Vaucluse.

Pour les transferts à l'extérieur de l'académie, le visa sera celui du chef de l'établissement d'origine qui transmettra ensuite cet imprimé à la DSDEN de Vaucluse.

N° DE L'ETABLISSEMENT :

Nom de l'élève	Prénom de l'élève	N° I.N.E	Classe fréquentée		Observations
			2020 / 2021	2021 / 2022	

A _____ le _____

Le Chef d'établissement,

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2021 - 2022 - Année de référence des revenus : 2020

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser					
	Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 828	14 904	12 658	10 209	6 345	2 480
2	20 276	16 261	13 808	11 136	7 050	2 963
3	23 171	18 970	16 110	12 993	8 460	3 927
4	26 793	21 682	18 412	14 849	9 869	4 889
5	30 413	25 748	21 864	17 634	11 984	6 335
6	34 760	29 812	25 317	20 420	14 100	7 779
7	39 104	33 878	28 770	23 202	16 215	9 226
8 ou plus	43 449	37 945	32 223	25 986	18 330	10 671
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639 €	738 €	834 €	936 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat <small>(accordée aux élèves boursiers internes)</small>	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €